

# Direction des Personnes Agées

## Des nouvelles fraîches des maisons de retraite!!!

Après divers échanges de courriers entre SUD et la DPAg, n'étant pas satisfaits des réponses obtenues, nous avons demandé une rencontre à Mme Viviane PIHAN.

Lors de ces échanges divers points ont été abordés :

- **Les agents de nuit**

1) Ce personnel a un sentiment d'isolement sur l'information globale (travaux, changement d'organisation etc..)

À cela la direction nous répond qu'il y a les transmissions du soir et du matin sachant que ces transmissions (15mm) concernent uniquement les résidents ! Elle considère également que les réunions de secteurs sont des moyens supplémentaires aux échanges pour les équipes de nuit, or ces réunions de secteurs ne sont pas mises en place dans toutes les maisons de retraite.

**Proposition de Sud:** retravailler sur les réunions de secteur afin qu'elles soient effectives dans toutes les maisons de retraite avec des horaires adaptés pour ce personnel de même que pour les réunions trimestrielles.

2) Ce personnel posant leurs congés d'été ne bénéficie pas du même nombre de jours que les agents de jour, du fait qu'il passe le premier jour à dormir!

**Proposition de Sud :** demander que le premier jour soit considéré comme un repos et non comme un congé. Les équipes de jour et de nuit sont déjà bien en deçà des 21 jours de congés consécutifs l'été, il n'est donc pas nécessaire d'accroître les inégalités.

3) Les NNT ne sont pas accordées de la même façon dans toutes les maisons de retraite.

**Proposition de Sud :** demander que soient posées 10 NNT et en garder 5 mobiles pour les imprévus de la vie.

4) Les remplacements du binôme : quand un agent veut poser une nuit on lui demande d'en poser 3, soit 30 heures pour la stabilité du service et des usagers.

Où est la logique de cette règle puisque pour remplacer cet agent il peut y avoir trois vacataires différents sur les trois nuits???

**Proposition de Sud** : demander que le souhait de l'agent soit respecté en posant une seule nuit.

5) L'agent à temps partiel, lorsque son binôme pose un congé est obligé de déplacer son jour sous l'argument du bon fonctionnement du service. Pourtant lorsque ces deux agents sont en arrêt en même temps, ils sont remplacés par les agents du pool qui connaissent très bien les résidents et le fonctionnement du service.

**Proposition de Sud** : le temps partiel étant un choix de l'agent par rapport à sa vie privée, par conséquent, le changement de jour ne peut lui être demandé qu'à titre exceptionnel et non systématiquement et est abusif tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

6) L'heure de grossesse pour les agents de nuit n'est pas mise en place à cause du binôme puisqu'en effet, on ne peut pas laisser un agent seul pour tous les résidents.

**Proposition de Sud** : cumuler les heures de grossesse afin d'obtenir une nuit de repos supplémentaire.

7) L'entretien annuel pour le personnel de nuit pose un souci, car il se déplace deux fois dans la même journée afin de coïncider avec les horaires des cadres.

**Proposition de Sud** : l'entretien annuel devra se tenir une heure avant la prise de poste de l'agent et la cadre adaptera ses horaires pour ce temps nécessaire d'échanges qui n'a lieu qu'une fois par an.

## • Les agents d'hébergement du pool

Certains agents demandent à effectuer davantage de nuits pour leur organisation familiale notamment pour réduire leurs frais de garde. Il semblerait que dans certaines structures cette demande ferait l'objet de chantage «je te laisserais travailler de nuit que si tu effectues ceci ou cela» En clair, que si tu es un bon petit soldat. Ces agents souvent précaires se retrouvent donc pris en otage.

**Proposition de Sud** : nous demandons un recadrage afin que le choix des agents du pool soit mieux respecté.

## • Intranet

A ce jour, les agents de jour comme de nuit ne peuvent pas accéder à l'intranet car l'ordinateur n'est pas dans un lieu accessible à tous. De plus, lorsqu'un agent y accède sur son temps de travail il se sent jugé et mal vu.

**Proposition de Sud** : nous demandons à la hiérarchie d'établir une note de service qui prévoit à tous les agents l'autorisation d'accéder à l'intranet. Celle-ci devra être affichée et

communiquée à chaque agent. Nous demandons aussi la prise en compte de formation sur l'intranet pour ces agents.

### • **Heure de rentrée scolaire**

Conscient qu'il est difficile de poser 2 h pour accompagner ou récupérer leur(s) enfant(s), cette année encore, la rentrée scolaire a posé de nombreux problèmes, aux agents, malgré l'anticipation de leurs demandes.

Ceux-ci se sont vus refuser quasiment chaque proposition individuelle, ainsi certains agents ont été obligés de poser leurs congés d'été en fonction du jour de la rentrée scolaire.

Aucune proposition concrète ne nous a été faite malgré notre courrier du 26 juin dernier adressé à Madame la Maire. Le label AFNOR sur l'égalité professionnelle doit prendre en compte la particularité de ce service afin d'éviter d'entendre trop souvent cette formule «la DPAg est un service à part»

Un service différent certes mais pas un sacerdoce.

### • **Les parents isolés et les mois à 5 week-ends et jours fériés**

Qu'est-il fait pour ces mamans seules avec leurs enfants quand il faut travailler plusieurs week-ends et jours fériés dans le même mois, notamment quand le mois comporte 5 week-ends et 4 fériés (courrier de relance le 1<sup>er</sup> juin 2015) **RIEN**. Le montant des frais de garde peut s'élever au moins à 500 euros par mois pour les heures de soir, de week-end et de jours fériés.

Les horaires atypiques et la situation de parents isolés majorent la précarité et tirent ces agents encore plus vers le bas. Ainsi la prime fériée ne répond pas aux frais de garde.

**Proposition de SUD** : demander une indemnité y correspondant.

### • **Les arrêts maladies**

Les agents qui sont en arrêts de maladie doivent informer leur responsable uniquement de la durée de leurs arrêts et non du motif, ce qui n'est pas toujours le cas.

En cas de long arrêt, il serait souhaitable que les responsables des maisons de retraite tiennent l'agent informé des nouvelles du service et de la collectivité (envoyer le remix, le CASDEC infos, etc..)

**Proposition de Sud** : faire passer l'information par voie hiérarchique à tous les responsables de terrain.

### • **Dotation de chaussures de travail**

Après plusieurs échanges de courriers et une rencontre avec l'Élue aux personnes âgées, un groupe de travail est enfin mis en place pour obtenir de simples chaussures de travail.

Les premières réunions ont eu lieu, reste à attendre enfin l'arrivée de ces chaussures aux pieds des agents??? Affaire à suivre!

## • **Nouvel OATT**

Nous avons appris lors de nos passages sur le terrain que l'OATT allait être mise à plat. Cette information nous a été confirmée par la direction avec davantage de précisions. Les IDEC commencent à y réfléchir pour un travail préparatoire en 2016. Le point central de ce dossier portera sur la réglementation des 11 heures. Un calendrier de travail sera présenté aux organisations syndicales.

## • **L'entretien annuel**

La nouvelle méthode d'évaluation présentée au Comité Technique est incomprise et met les agents en difficultés avec leurs encadrements. Ces agents craignent d'être mal évalués et d'être pointés du doigt s'ils disent à leur hiérarchie comment ils les perçoivent au cours de l'année.

## • **Les contrats**

Actuellement les agents contractuels sont rémunérés au bas de l'échelle. La direction nous dit que le coût des remplacements est pris sur le budget des EHPAD. Le syndicat SUD demande une revalorisation significative.

**Proposition** : un travail est en cours sur chaque métier et sera envoyé à La Direction des Ressources Humaines et Organisation (DRHO). Dossier à suivre!

**La Direction nous apportera très rapidement des réponses sur tous les points et nous tiendra informés au fur et à mesure. Pour le syndicat SUD la vigilance est de mise sur l'ensemble des points.**

*J'approuve **SUD** dans son action, j'adhère à **SUD**.*

Prénom et nom : .....  
Service et lieu de travail : .....  
Grade : .....Signature.....

Section SUD Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole  
Hôtel de Rennes Métropole (1<sup>er</sup> étage)  
4 Avenue Henri Fréville

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : [sud@rennesmetropole.fr](mailto:sud@rennesmetropole.fr) Fax : 02 99 86 60 29 Site : [sud-ct35.org](http://sud-ct35.org)